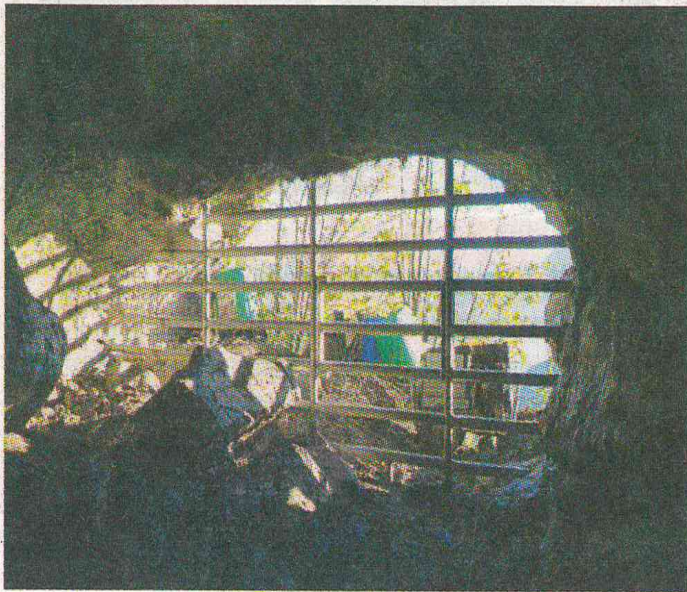


# Le site de la grotte du Baré désormais préservé



**Grille scellée à l'entrée de la grotte, financée par la C4R et le conseil général, destinée à préserver le plus ancien site préhistorique de Haute-Savoie tout en permettant le passage des chauves-souris**  
© J.Serralongue/CG74.

La grotte du Baré, située à 1 190 m d'altitude est une propriété de la commune d'Onnion. Elle est notamment connue pour avoir été occupée par l'homme et par certaines espèces animales entre - 60 000 et - 30 000 av. J.-C. Il s'agit du site archéologique le plus ancien de Haute-Savoie. Elle a été le théâtre de nombreuses découvertes archéologiques, notamment d'outillage lithique en quartzite, caractéristique du Moustérien et de l'homme de Néandertal ou encore des ossements appartenant à des espèces animales pour certaines disparues comme l'ours et le lion des cavernes mais aussi des espèces

encore présentes comme le lynx boréal, l'ours brun, le loup, le renard, le blaireau, la martre, le cerf élaphe, le bouquetin, le chamois, le lièvre européen, la marmotte.

Les fouilles ont été menées dans les années cinquante par des amateurs genevois ; Jean-Christian Spahni et Danilo Rigassi, avec la contribution de jeunes onnionais, et publiées dans la Revue Savoisiennne en 1951.

La grotte du Baré a fait l'objet de fouilles clandestines, estimées dans les années quatre-vingt ou quatre-vingt-dix, fouilles dont le conseil général n'a eu connaissance qu'au dé-

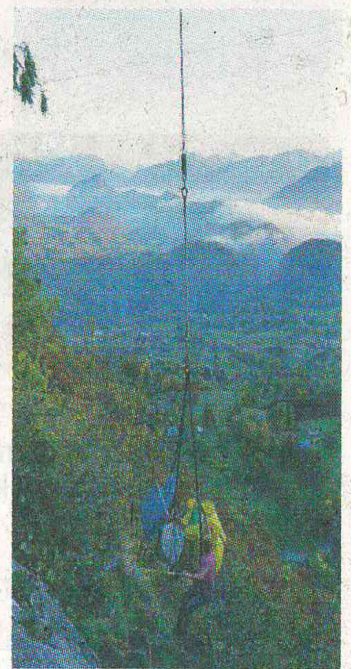
but des années 2000 par la Mairie d'Onnion après que les fouilleurs lui ont remis le mobilier découvert. À cette époque, le conseil général n'avait pas encore connaissance de la situation géographique de la grotte.

## Fermeture du site

L'emplacement de la grotte, guère visible dans les falaises du Rocher Blanc, dominant le village d'Onnion, a été signalé par des spéléologues aux archéologues du conseil général vers 2005. Sa difficulté d'accès et les pillages ont conduit à la condamnation du site, qui n'est aujourd'hui plus ouvert au grand public.

Au total, ce sont 16 000 ossements d'animaux qui ont été inventoriés dans la grotte et confiés pour étude aux meilleurs spécialistes de la faune préhistorique.

La poursuite du pillage de la grotte a conduit à la condamnation du site puisqu'aucune visite au grand public n'y est désormais possible. De plus, après quelques visites avec des spécialistes de diverses disciplines, invitées à découvrir ce gisement dont seul le vestibule d'entrée et une galerie étaient accessibles, il est apparu qu'il était nécessaire d'en condamner l'accès car les fouilles clandestines



**Hélicoptage du matériel pour la fermeture.** © J.Serralongue/CG74.

avaient gravement endommagé le gisement préhistorique.

Le 21 octobre dernier, les travaux de fermeture de la grotte ont débuté, pour trois jours avec la pose d'une grille par hélicoptage, qui protège désormais l'accès. La grille comporte une porte pour permettre des études et des fouilles autorisées par le ministère de la Culture et de la Communication.

L'opération a été financée par le conseil général et la communauté de communes des 4 Rivières. Son coût s'élève à plus de 11 000 €, réparti comme suit : 60 % pris en charge par la communauté de communes des 4 Rivières et 40 % par le conseil général.